

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PIKE RIVER, TENUE AU BUREAU MUNICIPAL, SIS AU 548, ROUTE 202 À PIKE RIVER, LE LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021 À 19 HEURES 30.

Citoyen(s) présent(s) : 0

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Présences : Madame Marianne Cardinal
Madame Patricia Rachofsky
Madame Nathalie Dorais
Madame Hélène Campbell

Monsieur Stéphan Duquette
Monsieur Jean Asnong

Sous la présidence du Maire Martin Bellefroid. Madame Lucie Riendeau, directrice générale, assistait également à la séance.

Ayant constaté le quorum, le maire procède à l'ouverture de la séance ordinaire à 19 :30 heures.

2021-09-150 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé, appuyé par Monsieur Stéphan Duquette, appuyé par Madame Patricia Rachofsky et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée avec le varia ouvert.

Ouverture de la séance

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Période de questions

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021.

2.3 Correspondance.

Administration et finances

3.1 Adoption du règlement numéro 2021-05 abrogeant le règlement numéro 13-0517 concernant la rémunération du personnel électoral.

3.2 Avis de motion en vue d'adopter un règlement abrogeant les règlements numéros 01-0107 concernant l'importation et l'épandage des boues municipales et de résidu de désencrage et 01-022012 modifiant le règlement numéro 01-0107.

3.3 Adoption du projet de règlement numéro 2021-06 abrogeant les règlements numéros les règlements numéros 01-0107 concernant l'importation et l'épandage des boues municipales et de résidus de désencrage et 01-022012 modifiant le règlement numéro 01-0107.

Engagement de crédits (dépenses)

5.1 Résolution pour autoriser les comptes à payer, les comptes payés et paiement directs

Inspection et urbanisme

6.1 Rapport d'inspection du mois d'août.

Voirie et hygiène

7.1 Changement de limite de vitesse sur le Rang des Duquette.

- 7.2 Octroi de contrat de collecte des ordures
- 7.3 Octroi de contrat pour la collecte du recyclage.
- 7.4 Octroi de contrat pour la collecte des matières organiques.
- 7.5 Octroi de contrat pour le déneigement des routes.
- 7.6 Révision du tarif payable au gardien d'enclos.
- 7.7 Nettoyage d'une partie de fossé du Rang Saint-Joseph sur une longueur de 200 mètres.
- 7.8 Demande de permission de voirie au MTQ pour la réfection de trottoir.
- 7.9 Épandage de 300 tonnes de pierre sur la Rue Morgan.
- 7.10 Autorisation pour l'achat de glissières.
- 7.11 Achat d'un coupe bordure.

Loisirs, culture et vie communautaire

Varia (subvention pour le garage municipal)

Période de questions

Levée de la séance

2021-09-151 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021.

Il est proposé par Madame Hélène Campbell, appuyé par Madame Marianne Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 9 août 2021, tel que rédigé.

Adopté

Correspondance.

La directrice générale fait un résumé de la correspondance.

2021-09-152 Adoption du règlement numéro 2021-05 abrogeant le règlement numéro 13-0517 concernant la rémunération du personnel électoral.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE PIKE RIVER

RÈGLEMENT NO. 2021-05 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 13-0517 SUR LE TARIF DE LA RÉMUNÉRATION LORS DES ÉLECTIONS ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX À LA MUNICIPALITÉ DE PIKE RIVER.

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 13-0517 doit être abrogé.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par Madame Marianne Cardinal lors de la séance ordinaire du 9 août 2021;

CONSIDÉRANT QU'un projet du règlement a été déposé et présenté par la directrice générale, Lucie Riendeau, lors de la séance du 9 août 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, appuyé par, Madame Hélène Campbell, appuyé par Monsieur Jean Asnong :

ET RÉSOLU QUE le Règlement no. 2021-05 soit adopté et que ledit règlement ordonne et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement annule le règlement le règlement numéro 13-0517 SUR LE TARIF DE LA RÉMUNÉRATION LORS DES ÉLECTIONS ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX À LA MUNICIPALITÉ DE PIKE RIVER.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Martin Bellefroid, Maire

Lucie Riendeau, directrice générale

Adopté

2021-09-153 Avis de motion en vue d'adopter un règlement abrogeant les règlements numéros 01-0107 concernant l'importation et l'épandage des boues municipales et de résidu de désencrage et 01-022012 modifiant le règlement numéro 01-0107.

Avis de motion est donné par Monsieur Stéphan Duquette qu'à une séance subséquente sera adopté avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal un règlement abrogeant les règlements numéros 01-0107 concernant l'importation et l'épandage des boues municipales et de résidus de désencrage et 01-022012 modifiant le règlement numéro 01-0107.

Adopté

2021-09-154 Adoption du projet de règlement numéro 2021-06 abrogeant les règlements numéros 01-0107 concernant l'importation et l'épandage des boues municipales et de résidus de désencrage et 01-022012 modifiant le règlement numéro 01-0107.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE PIKE RIVER

RÈGLEMENT NO. 2021-06 ABROGEANT les règlements numéros les règlements numéros 01-0107 concernant l'importation et l'épandage des boues municipales et de résidu de désencrage et 01-022012 modifiant le règlement numéro 01-0107.

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 01-0107 concernant l'importation et l'épandage des boues municipales et de résidu de désencrage et 01-022012 modifiant le règlement numéro 01-0107 doivent être abrogés,

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par Monsieur Stéphan Duquette lors de la séance ordinaire du 13 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'un projet du règlement a été déposé et présenté par la directrice générale, Lucie Riendeau, lors de la séance du 13 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'adoption du projet de Règlement no. 2021-06 soit reporté à une séance ultérieure.

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement abroge le règlement numéro 01-0107 concernant l'importation et l'épandage des boues municipales et de résidu de désencrage et 01-022012 modifiant le règlement numéro 01-0107 doivent être abrogés,

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Martin Bellefroid,
Maire

Lucie Riendeau
Directrice générale

Adopté

2021-09-155 Résolution pour autoriser les comptes à payer, les comptes payés et paiements directs.

Il est proposé par Monsieur Stéphan Duquette, appuyé par Madame Marianne Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des comptes à payer, des comptes payés et paiements directs soit acceptée et d'autoriser la directrice générale à procéder au paiement.

4957	Stephanie Labrie	Remboursement camp de jour	100.00
4958	Lucie Tétreault	Remboursement camp de jour	400.00
4959	Terrassement Bourgeois	Tonte de gazon (2e de 3)	1 609.65
4960	120330 Canada Inc.	Location de l'entrepôt	4 656.49
4961	Les Ents Électriques Bedford	Installation ligne téléphonique (2020)	413.96
4962	JLD Lague	Coupe-herbe et pièces	2 000.32
4963	Formiciel	Boîte d'enveloppe	135.21
4964	Gaumond & Associés SENC	Livraison d'avis d'infraction	98.65
4965	Gestim	Inspection - Certificats & permis	2 627.64
4966	L'Avenir et des Rivières	Avis public d'élection	763.43
4967	L'Homme et Fils BMR	Chaux hydratée	19.86
		Adapteur	6.65
4968	Location d'outil simplex	Formation pour nacelle/Gerry	385.17
4969	Ministre des Finances	Service Sécurité Publique Québec 2e de 2	41 009.00
4970	Marquage/traçage Québec	Contrat de lignage	6 208.93
4971	Municipalité de St-Armand	Quote part annuelle, service incendie 3e de 3	27 777.84
		Rapport de juin (avec correctifs)	3 385.16
		Crédit	(3 306.92)
		Rapport juillet	1 137.32
4972	Nopac	Collectes compost	3 393.68
	Nopac	Collecte des ordures	1 619.23
	Nopac	Collecte recyclage	3 370.50
4973	Outillage Rioux	Location rotoculteur	67.92

4974	Papeterie Cowansville	Couverture de présentation	7.34
4975	RIGMRBM	Enfouissement ordure / juillet (14 890 kg)	1 282.78
		Traitement compost / juillet (6 040 kg)	427.33
		Enfouissement ordure / août (6 410 kg)	552.22
		Traitement compost / août (6 660 kg)	400.44
4976	Rona	Quincaillerie	79.66
		Quincaillerie installation boulier pétanque	77.11
		Matériaux pour colmatage	34.90
4977	Sani-Éco	Traitement du recyclage / août	261.57
4978	Solution Burotic 360	Contrat entretien photocopieur	66.59
4979	Spectralite / Signoplus	Panneaux	236.79
4980	Sanibert	Toilette deluxe (mensualité)	187.41
4981	Ville de Bedford	Collecte de verre - août	24.09
Total des chèques			101 517.92

Paiement par débit

Bell Mobilité	iPad du maire	98.19
La Capitale	Assurances collectives / août	946.97
Desjardins Sécurité financière	RRS cotisations employeur/employé / août	171.22
Visa Desjardins (Gerry)	Essence	164.96
Hydro-Québec	Éclairage de rue du 01/07 au 31/07	333.34
	Électricité, hôtel de ville	396.62
IHR Télécom	Internet/téléphone / août	189.48
CARRA	Régime de retraite des élus / août	455.81
D.A.S. Provinciales	Impôt, RRQ, FSS, RAP et CNESST / août	4 137.16
D.A.S. Fédérales	Impôt, RPC et Ass. Emploi / août	1 011.03

7 904.78

Total à payer 109 422.70

Payé

Salaires	Employés / août	7 076.98
Salaires	Élus / août	3 093.92
Total		10 170.90

Grand total des dépenses 119 593.60

Adopté

Rapport d'inspection du mois d'août.

Dépôt du rapport d'inspection du mois d'août.

2021-09-156 Changement de limite de vitesse sur le Rang des Duquette.

Il est proposé par Madame Marianne Cardinal, appuyé par Madame Patricia Rachofsky et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la limite de vitesse sur le Rang des Duquette soit établie comme suit : 50 kilomètres à l'heure de la route 202 sur une longueur d'un demi kilomètre et de 70 kilomètres à l'heure pour le reste du Rang.

Adopté

2021-09-157 Octroi de contrat de collecte des ordures

Considérant qu'une demande de soumission par voie d'invitation écrite a été envoyée à différentes compagnies;

Considérant que deux soumissions ont été reçues et qui se décrivent comme suit :

Nopac : 18 083.00\$ taxes non incluses

Ricova : 31 000.80\$ taxes non incluses

Considérant que les deux soumissions sont conformes et que la compagnie Nopac est la plus basse;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Jean Asnong, appuyé par Madame Marianne Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le contrat pour la collecte des ordures soit octroyé à la Compagnie Nopac pour un an à compter du 1^{er} janvier 2022.

Adopté

2021-09-158 Octroi de contrat pour la collecte du recyclage.

Considérant qu'une demande de soumission par voie d'invitation écrite a été envoyée à différentes compagnies;

Considérant que deux soumissions ont été reçues et qui se décrivent comme suit :

Nopac : 37 638.00\$ taxes non incluses

Ricova : 50 500.00\$ taxes non incluses

Considérant que les deux soumissions sont conformes et que la compagnie Nopac est la plus basse;

Par conséquent, il est proposé par Madame Marianne Cardinal, appuyé par Monsieur Stéphan Duquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le contrat pour la collecte du recyclage soit octroyé à la Compagnie Nopac pour un an à compter du 1^{er} janvier 2022.

Adopté

2021-09-159 Octroi de contrat pour la collecte des matières organiques.

Considérant qu'une demande de soumission par voie d'invitation écrite a été envoyée à différentes compagnies;

Considérant qu'une soumission a été reçue comme suit :

Nopac : 39 862.00\$ taxes non incluses, conforme.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Jean Asnong, appuyé par Monsieur Stéphan Duquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le contrat pour la collecte des matières organiques soit octroyé à la Compagnie Nopac pour un an à compter du 1^{er} janvier 2022.

Adopté

2021-09-160 Octroi de contrat pour le déneigement des routes.

Considérant qu'une demande de soumission par voie d'invitation écrite a été envoyée à différentes compagnies;

Considérant qu'une soumission a été reçue comme suit :

David Adams Excavations : 84 801.04\$ taxes non incluses, conforme.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Jean Asnong, appuyé par Madame Marianne Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le contrat de déneigement des routes soit octroyé à la Compagnie David Adams Excavations pour la saison 2021-2022.

Adopté

2021-09-161 Révision du tarif payable au gardien d'enclos.

Il est proposé par Monsieur Jean Asnong, appuyé par Monsieur Stéphane Duquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les tarifs payables au gardien d'enclos soit augmenté à 30.00\$ pour la capture, 10.00\$ pour les soins du premier 24 heures et 10.00\$ par jour pour la garde jusqu'à trois jours.

Adopté

2021-09-162 Nettoyage d'une partie de fossé du Rang Saint-Joseph sur une longueur de 200 mètres.

Il est proposé par Monsieur Stéphane Duquette, appuyé par Monsieur Jean Asnong et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le nettoyage d'une partie du fossé du Rang Saint-Joseph sur une longueur de 200 mètres.

Adopté

2021-09-163 Demande de permission de voirie au MTQ pour la réfection de trottoir.

Il est proposé par Madame Marianne Cardinal, appuyé par Monsieur Stéphane Duquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une demande de permission de voirie soit envoyée au Ministère des Transports pour la réfection d'une partie de trottoir à partir du coin de la Route 202 jusqu'au pont.

Adopté

2021-09-164 Épandage de 300 tonnes de pierre sur la Rue Morgan.

Il est proposé par Monsieur Jean Asnong, appuyé par Monsieur Stéphane Duquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat et l'épandage de 300 tonnes de pierre sur la Rue Morgan et d'en aviser la compagnie de déneigement.

Adopté

2021-09-165 Autorisation pour l'achat de glissières.

Il est proposé par Madame Marianne Cardinal, appuyé par Madame Hélène Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de glissières à raison de 40 et 60 pieds par la Rue Morgan et de 700 pieds pour le Chemin des Rivières plus 6 embouts.

Adopté

2021-09-166 Achat d'un coupe bordure.

Il est proposé par Madame Hélène Campbell, appuyé par Madame Patricia Rachofsky et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'un coupe bordure et les accessoires nécessaires au montant de 1 703.91\$ taxes non incluses de la compagnie JLD-Lague.

Adopté

2021-09-167 Octroi de contrat pour le déneigement du stationnement de l'Hôtel de Ville.

Considérant qu'une demande de soumission a été envoyée à différentes compagnies.

Considérant que deux soumissions ont été reçues et qui se décrivent comme suit :

Compagnie Brian Bourdeau : 2 990.00\$ taxes non incluses
Déneigement Gérald Duval : 2 275.00\$ taxes non incluses

Considérant que les deux soumissions sont conformes et que la soumission de la compagnie Déneigement Gérald Duval est la plus basse;

Par conséquent, il est proposé par Madame Hélène Campbell, appuyé par Madame Marianne Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de déneigement à la compagnie Déneigement Gérald Duval pour la saison 2021-2022.

Adopté

2021-09-168 Renouvellement du représentant municipal pour l'organisme OBV de la Baie Missisquoi.

Il est proposé par Marianne Cardinal, appuyé par Madame Hélène Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Madame Patricia Rachofsky comme représentante de la Municipalité auprès de l'OBV de la Baie Missisquoi.

Adopté

2021-09-169 Limite de vitesse sur le Rang Moller, Archambault et Dubois.

Il est proposé par Madame Patricia Rachofsky, appuyé par Monsieur Jean Asnong et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la limite de vitesse sur le Rang Moller, Archambault et Dubois soit de 50 kilomètre sur toute leur longueur.

Adopté

2021-09-170 Levée de la séance

Il est proposé par Madame Marianne Cardinal, appuyé par Madame Nathalie Dorais, et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance à 21 :24 heures.

Adopté

Martin Bellefroid Maire

Lucie Riendeau Directrice
générale

Certificat de disponibilité de crédits

Je, Lucie Riendeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses mentionnées dans le procès-verbal de la séance 13 septembre 2021.

Lucie Riendeau gma
Directrice générale

Je, Martin Bellefroid, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Martin Bellefroid Maire

